

## Utilisation des Visio-parloirs avocat

Modalité de la prise de rendez-vous des avocats avec la clientèle carcérale à l'établissement de détention de Montréal

### Deux modes d'utilisation des Visio-parloirs avocats :

- L'avocat se présente aux Visio-parloirs situés au 4.04 du palais de justice de Montréal et utilise le téléphone prévu à cet effet. Le téléphone est relié à l'EDM. L'agent des services correctionnels lui assigne un Visio parloir dans lequel il pourra rencontrer son client via le système du palais.
- L'avocat signale le 514-336-9278 pour accéder à l'agent des services correctionnels assigné à la prise de rendez-vous à l'Établissement de détention de Montréal. Ce dernier fixe, à la convenance de l'avocat, une rencontre avec son client, soit par les Visio-parloirs du palais ou par les équipements personnels de l'avocat à partir de son bureau.

Veillez prendre note que la priorité demeure octroyée aux Vidéo-comparutions et que huit (8) Visio-parloirs sont disponibles.

Ces modes de prise de rendez-vous sont les mêmes pour les rencontres concernant les premières comparutions ainsi que pour celles de préparation des autres étapes du dossier.

Les avocats pourront s'entretenir avec leurs clients incarcérés pour la préparation de leur dossier, autre qu'à l'étape de la première comparution, du lundi au vendredi, selon les deux modes détaillés ci haut et selon les heures suivantes :

- **9:00 à 11:00 hres, 13:00 à 16:00 hres, 18:00 à 22 h 00 hres**

N.B. L'accessibilité à partir du palais demeure la même en ce qui concerne les heures suivantes :  
**16:00 hres à 18:00 hres**

Les rendez-vous doivent être pris au moins à une (1) heure d'avis

Les plages réservées sont d'une durée de 15 minutes

Jusqu'à une concurrence de quatre (4) plages horaires consécutives peuvent être utilisées selon les disponibilités

La gestion de ses plages et des locaux s'effectue par l'ASC Tribune des Visio-comparutions (514-336-9278)

La Direction

Établissement de détention de Montréal